



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 22 octobre 2019

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 20 septembre 2019 le conseil communal a fixé le règlement-taxe sur la location du barbecue (à gaz) ou friteuse.

Cette délibération a été approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 11 octobre 2019 (réf. : 82ex6d224).

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 23 octobre 2019 au 06 novembre 2019 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for the mayor, and the signature on the right is for the secretary. In the center, there is a circular official seal of the 'Administration Communale Junglinster'. The seal features a coat of arms with a crown on top and a lion rampant on the shield, surrounded by the text 'Administration Communale' and 'Junglinster' with two stars on either side.